



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 novembre 2015

Communiqué de presse

Élection de l'assemblée de Martinique Une nouveauté avec la E-propagande

Dès le 23 novembre, **la consultation en ligne des professions de foi et des bulletins des listes de candidats sera possible** sur www.programme-candidats.interieur.gouv.fr.

Le ministère de l'Intérieur avait lancé **une expérimentation innovante** lors des élections départementales 2015 : la mise en ligne des professions de foi et des bulletins de vote des candidats sur internet dans cinq départements-pilotes.

À l'occasion des élections régionales et aux assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique, ce service est étendu à toute la France. Ainsi, **toutes les régions et collectivités concernées par le scrutin des 6 et 13 décembre mettront en place ce dispositif.**

La mise en ligne de ces documents facilite l'accès de tous à l'information électorale et présente plusieurs avantages, elle est notamment **accessible à tout moment et pratique** : les professions de foi sont consultables rapidement depuis un ordinateur, une tablette, un téléphone connecté à internet.

Cette initiative s'inscrit dans la démarche de modernisation de l'administration.

Elle a pour objectif de fournir une **source d'information officielle et rapide aux électeurs usagers d'internet et de favoriser la participation électorale.**

La E-propagande est un moyen supplémentaire pour les électeurs de s'informer sur les programmes des candidats. Ce nouveau dispositif ne se substitue pas à l'envoi des documents au domicile des électeurs, par voie postale.

ATTENTION

**LES BULLETINS DE VOTES MIS EN LIGNE NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS
POUR ALLER VOTER LE JOUR DU SCRUTIN**

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1